



PNSE 4 / « Une santé »

Proposition d'action : Gestion sereine des crises sanitaires impliquant la flore et la faune sauvage. 08/07/2020

AXE	« Une santé »
Titre / problématique	Une gestion sereine des crises sanitaires impliquant la flore ou la faune sauvage
Résumé	<p>De nombreuses études internationales, de projets européens, et divers groupes de travail ont tenté de proposer une méthodologie permettant d'anticiper ces événements et de protéger les populations (humaines, animales ou végétales) avec au moins autant d'efficacité que les destructions et abattages d'animaux sauvages considérés responsables de la propagation de la maladie chez l'homme ou un animal domestique.</p> <p>L'objectif de la présente proposition est d'en permettre une synthèse pour disposer d'un cadre réglementaire contraignant permettant de faire face de façon rationnelle et professionnelle aux menaces pour la santé, résultant de la transmission d'un agent pathogène présent dans une ou des populations de végétaux ou animaux sauvages.</p>
pilote	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL)
partenaires	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (DGPR, DGALN/DEB), ministère de la Santé (DGS)
acteurs associés	ANSES, Santé Publique France, OFB, associations concernées (Humanité et Biodiversité, SNPN/société national de protection de la nature, ...)
objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> • 1 : organisation d'une « <i>conférence de consensus</i> » (voir ci-dessous) • 2 : mise en conformité des textes réglementant les comités départementaux de chasse et de faune sauvage
indicateurs	<p>Statistiques des tableaux de destruction d'<i>animaux susceptibles d'occasionner des dégâts</i> (ESOD)</p> <p>Statistiques de morbidité des zoonoses infectieuses publiées par les laboratoires nationaux de référence (Institut Pasteur notamment)</p> <p>Etudes scientifiques sur les fonctions écologiques des animaux sauvages comme le renards, le blaireau etc.</p>
évaluateur	Missions Générales d'Inspection Territoriale du CGEDD, et CGAAER
Déclinaison	adapter le cadre de la gouvernance locale de la gestion de ces crises,

territoriale	notamment en encadrant la préparation des décisions des préfets (notamment avec coordination des DT ARS, DDTM, DDPP), par un dispositif de concertation <i>ad hoc</i> , incluant une évolution des comités départementaux chasse et faune sauvage, ouverts à des associations ou organisations ayant une compétence reconnue sur l'évaluation de la biodiversité (dont Délégation régionale de l'OFB).
Politiques impactées	Réglementation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ; politique de préservation de la biodiversité ; suivi des maladies animales réglementées (application dès 2021 de la loi européenne de santé animale)
Commentaires et compléments	<p>Adopter une gestion sereine et une gouvernance intersectorielles, assises scientifiquement et transparentes des crises sanitaires liées à la flore et à la faune sauvage. Cette gestion et gouvernance nouvelle peut s'appuyer en partie sur les conclusions des rapports GEST1 et GEPP2 réalisés dans le cadre du GT1 « Santé et biodiversité » du PNSE 3.</p> <p>Et, pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire la synthèse des travaux et retours d'expérience*, conduits sur le sujet et la publier sous forme d'un rapport (<i>*notamment projets européens EDEN, WildTech</i> revue exhaustive à conduire au préalable..., <i>rapport du groupe de travail européen** de l'ASA (Animal Société Alimentation), dossier du groupe de travail de l'OIE sur les animaux sauvages, rapports des enquêtes de l'ENSV (Ecole Nationale des Services Vétérinaires)</i>) • organiser une « conférence de consensus » réunissant les diverses parties-prenantes de la gestion sanitaire de la faune sauvage (environnement, santé et agriculture et forêt), les représentants des professionnels et des associations afin d'aboutir à une démarche cohérente et coordonnée de ces parties prenantes, aux fins de conduire les réalisations suivantes :... <ul style="list-style-type: none"> ◦ préparer un guide pratique de gestion sanitaire de la faune sauvage à destination des préfets et services départementaux de l'État (dont DT ARS, DDTM, DDPP). ◦ établir une liste de référents reconnus compétents en écologie de la santé de la faune ou de la flore sauvage. ◦ réaliser un inventaire des synergies ou incohérences des codes (civil, rural, de la santé et de l'environnement) ayant un rapport avec le sujet et recommander une rédaction cohérente et opérationnelle de la réglementation (française et

1

Crises sanitaires impliquant la faune et la flore sauvages, Rapport GEST réalisé sous la direction de Marc Artois, par Cécile BALON et Bérengère REVOLLAL pour le compte du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer dans le cadre du GT Santé et biodiversité, du PNSE 3, décembre 2016. Rapport disponible sur le site de l'ENSV :

2

Crises sanitaires affectant la faune et la flore sauvages : quels retours d'expérience pour mieux gérer demain ?, Rapport GEPP réalisé sous la direction de Marc ARTOIS et Sébastien GARDON, par Cécile BALON, Alice DELARUE, Marie-Claude LEMAISTRE, Hélène RENAULT, Nathalie RIVEROLA et Hervé SEVESTRE, pour le compte du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer dans le cadre du GT Santé et biodiversité, du PNSE 3, mars 2017.

** publication : Portier *et al.* 2019 <https://bmcvetres.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12917-019-2030-6>

européenne).

- réaliser un **inventaire des normes et standards publics ou privés, internationaux ou nationaux de l'élevage et des cultures agricoles et sylvicoles, permettant une harmonisation des règles** à l'interface des populations domestiques et sauvages afin de permettre aux agriculteurs, éleveurs et forestiers de produire des biens sains dans un cadre économique soutenable, en respectant les services écosystémiques et dans le respect de la qualité de vie des animaux.
- Sur la base des résultats de la conférence précitée, **adapter le cadre de la gouvernance locale de la gestion de ces crises.**